UVS
UNIVERSITE VIRTUELLE DU SENEGAL



Situation linguistique en Afrique
Langues nationales et TIC

El hadji Mamadou NGUER Enseignant chercheur en Informatique UVS

Gorgui DIAW Formateur concepteur en TICE UVS



Chapitre 1 : Situation linguistique en Afrique

- **Objectifs spécifiques :** A la suite de ce chapitre, l'étudiant doit être capable de :

1. Décrire la classification et la répartition des langues africaines
2. Situer les langues Sénégalaise dans cette classification
3. Décrire la politique linguistique définie par l'Union Africaine à travers l'Acalan
4. Décrire la politique linguistique du Sénégal

Chapitre 1 : Situation linguistique en Afrique

- **Plan :**

1. Classification et répartition des langues africaines
2. Place des langues Sénégalaise dans la classification africaine
3. La politique linguistique Africaine
4. La politique linguistique du Sénégal

Classification et répartition des langues africaines

Introduction

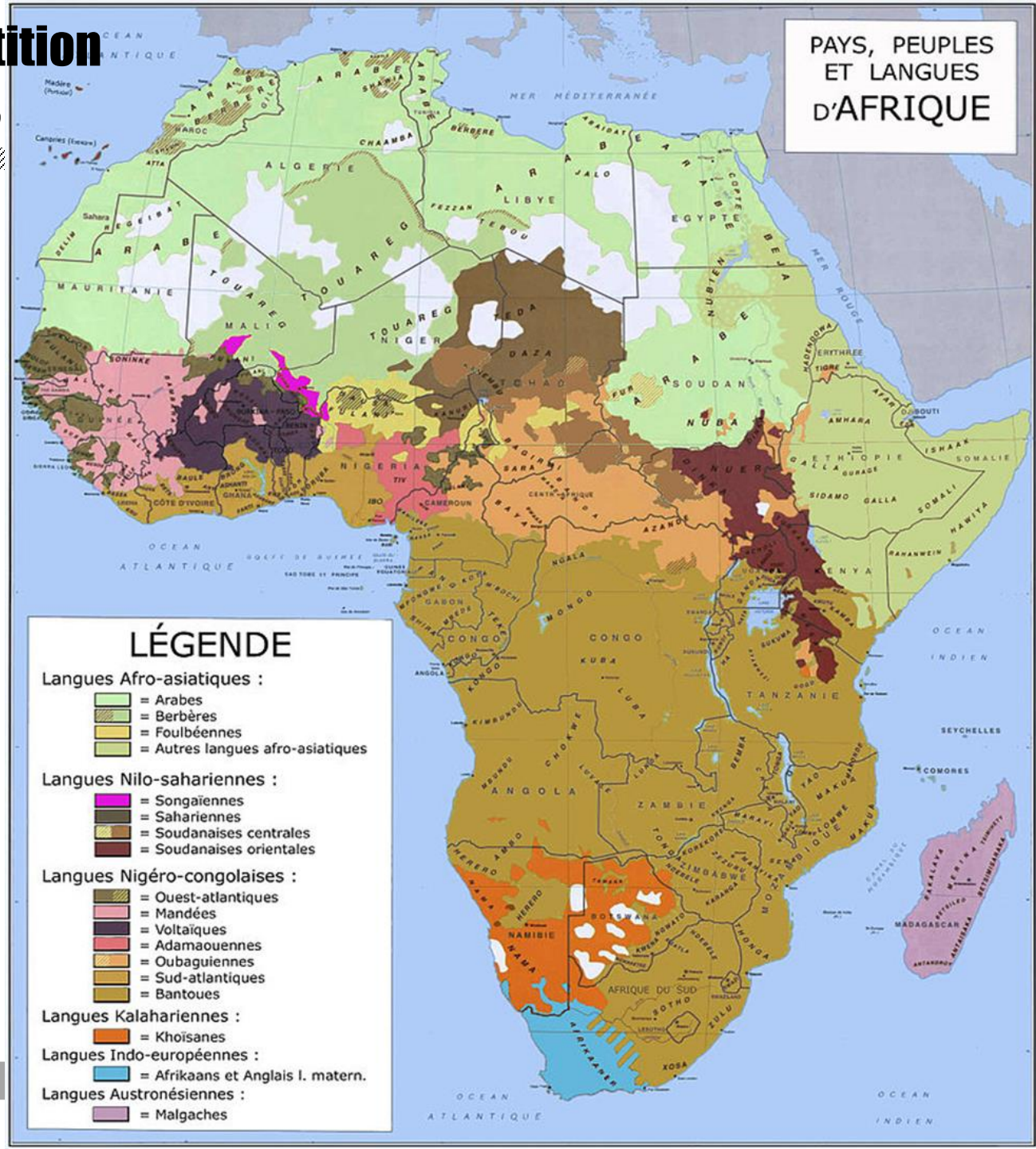
- Les langues africaines sont estimées à environ 2 000 pour un milliard d'habitants, mais les langues d'une certaine importance sont bien moins nombreuses et beaucoup sont en fait des variantes dialectales.

- Selon la méthode employée, les estimations des spécialistes varient entre 200 et 2000.

- Une cinquantaine seulement sont parlées par plus d'un million de locuteurs.

- Elles sont classées dans cinq familles de langues : langues afro-asiatiques, les langues nilo-sahariennes, les langues nigéro-congolaises, les langues khoïsan et les langues austronésiennes.

Classification et répartition des langues africaines



UVS
UNIVERSITE VIRTUELLE DU SENEGAL

Classification et répartition des langues africaines

- **Les langues afro-asiatiques :** (anciennement nommées chamito-sémitiques) sont parlées en Afrique septentrionale et saharienne ainsi qu'au Proche-Orient et au Moyen-Orient. Elles comprennent notamment les langues sémitiques, l'égyptien ancien, les langues berbères, les langues couchitiques, les langues omotiques et les langues tchadiques..

- **Les langues nilo-sahariennes :** elles sont parlées en Afrique sub-saharienne : au Tchad, au Soudan, au Niger, dans le Nord du Cameroun, en République centrafricaine, au Ghana, au Kenya, en Éthiopie et en Tanzanie. Elles comprennent notamment le masaï, les langues nilotiques, les langues nubiennes et les langues songhaï.

Classification et répartition des langues africaines

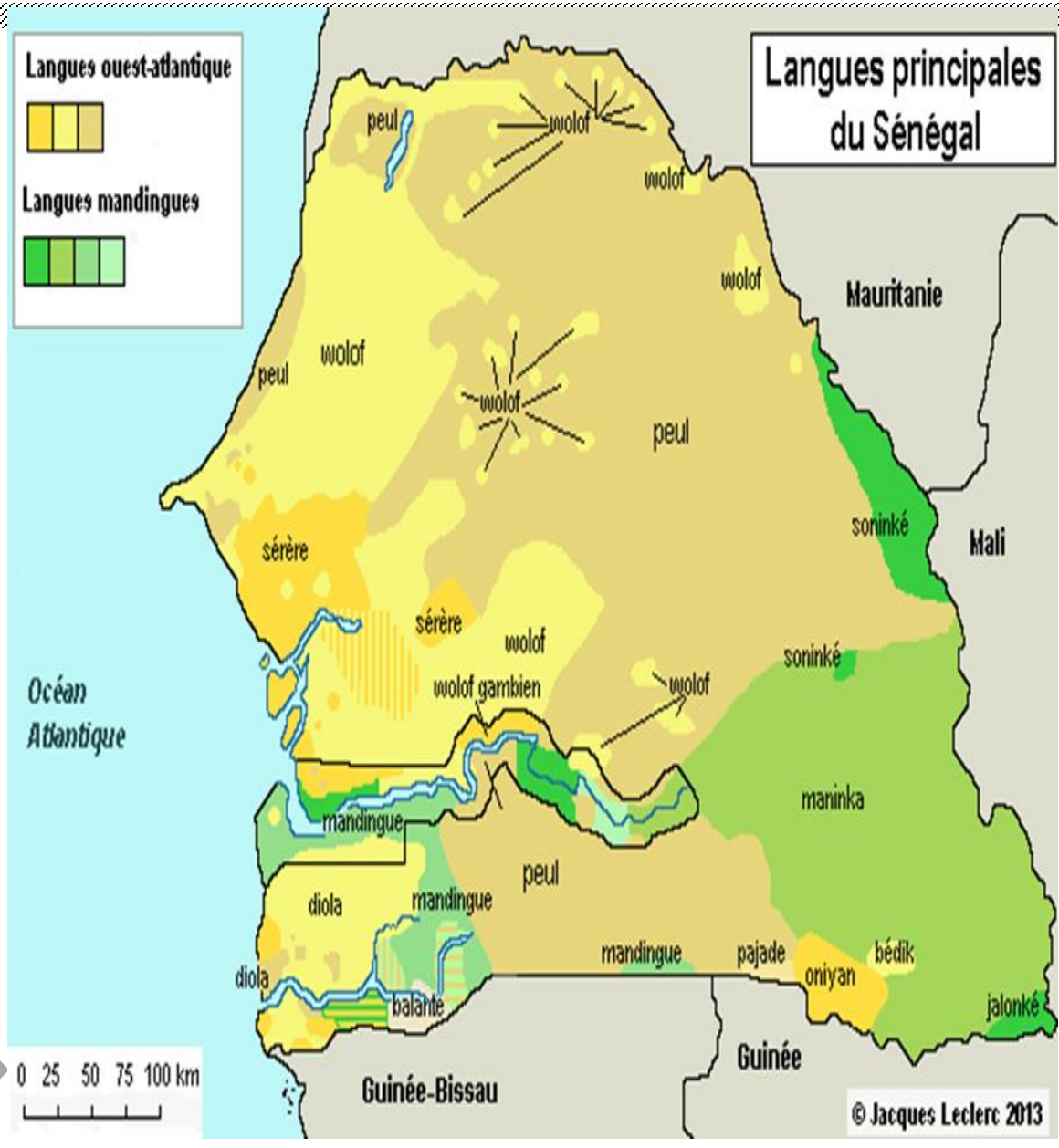
- **Les langues nigéro-congolaises :** Notamment, le groupe bantoïde (dont les langues bantoues), le groupe gur/voltaïque, le groupe kwa, le groupe mandé ou encore le groupe des langues ouest-atlantiques.

- **Les langues khoïsan :** Elles sont parlées en Afrique australe, notamment par les Bochimans et les Khoïkhoïs.

- **Les langues austronésiennes :** Elles sont parlées en Afrique insulaire orientale, notamment à Madagascar, à La Réunion et sur l'archipel des Comores.

Place des langues Sénégalaise dans la classification africaine

- Il y'a 25 langues officiellement répertoriées dont les 22 ont été déjà codifiées (DALN, 2017), la plupart appartenant à la **famille nigéro-congolaise**, dont les six plus importantes sont le wolof, le peul (pulaar), le sérère (seereer), le diola (joolaa), le malinké (mandinka) et le soninké (soninke). Presque toutes les langues sont de la famille de langues du **groupe ouest-atlantique** ou du **groupe mandingue**.



Place des langues Sénégalaise dans la classification africaine

- Les langues du Sénégal sont : wolof, pulaar, seereer, joolaa, mandika, soninke, noon, balant, oniyan, mankaañ, ndut, mënik, manjaku, paloor, woomey, bayot, kanjad, saaf-saafi, laalaa, jalunga, guñuun, hasanya, turka, susu, papel.

- A l'exception de deux d'entre elles, **le turka (langue gur),** parlée aujourd'hui par une seule famille) et **le hasaniya, langue afro-asiatique (sémitique),** elles se répartissent en **deux groupes** : **les langues ouest-atlantiques** (wolof, pulaar, seereer, joolaa, noon, balant, mankaañ, ndut, manjaku, paloor, bayot, saaf-saafi, laalaa, guñuun, papel, oniyan, woomey, kanjad) et **les langues mandingues du groupe mande** (mandika, soninke, mënik, jalunga). (source le quotidien)

La politique linguistique en Afrique

Introduction

- Beaucoup de ces langues sont restées longtemps non formalisées et sous forte influence des langues étrangères comme l'Arabe, le français et l'anglais, etc.

- Mais aujourd'hui l'importance socio-économique des langues est telle que l'Union Africaine a mis en place une institution spécialisée (Acalan) pour s'occuper des problèmes des langues en Afrique dans sa globalité.

- L'Acalan est chargée de dérouler la politique linguistique en Afrique fixée par l'Union Africaine.

La politique linguistique en Afrique

- La politique linguistique en Afrique est définie par l'Union africaine et est exécutée par l'Académie Africaine des langues (acalan.org) :

- Fondée en 2006 : Les Statuts de l'ACALAN ont été adoptés par le Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de Khartoum

- Organisation affiliée : Département des Affaires Sociales de la Commission de l'Union Africaine

- Siège : Bamako, Mali

- Vision/Mission: Contribuer au développement et à l'intégration de l'Afrique par la promotion et la valorisation des langues africaines dans tous les domaines de la vie publique.

La politique linguistique en Afrique

Valeurs fondamentales :

- Respect des valeurs culturelles africaines, particulièrement des langues africaines au nom de l'Union Africaine ;
- Intégration du continent africain pour un développement endogène ;
- Diversité linguistique et culturelle en tant que facteur d'intégration de l'Afrique et de promotion des valeurs africaines et encouragement de la réciprocité et de la solidarité entre Africains.

La politique linguistique en Afrique

Objectifs :

- Promouvoir et valoriser les langues africaines en général et les langues transfrontalières véhiculaires en particulier, en partenariat avec les langues héritées de la colonisation ;

- Promouvoir à tous les niveaux un multilinguisme fonctionnel convivial, en particulier au niveau du secteur de l'éducation ;

- Assurer le développement des langues africaines en tant que facteurs d'intégration, de solidarité, de respect des valeurs et de compréhension mutuelle afin de promouvoir la paix et de prévenir les conflits.

La politique linguistique en Afrique

Projet langues africaines et cyberespace :

- C’est l'un des projets majeurs de l'Acalan qui a été lancé pendant la 2ème Session de son Conseil d'Administration Intérimaire tenu les 5 et 7 juin 2008 à Bamako.
- Il sera basé à Addis Abeba, Ethiopie.
- L’existence, la possibilité d’utiliser les TIC pour promouvoir les langues africaines et prendre le raccourci du développement, est une chance historique pour les africains.
- Parce que, pour la première fois, nous avons pratiquement les mêmes chances d’utiliser une technologie nouvelle pour peu évidemment que nos langues y soient.

La politique linguistique en Afrique

Projet langues africaines et cyberespace :

- le Projet "Langues africaines et cyberespace" qui concerne la présence des langues africaines dans le cyberespace, sera la réponse à la fracture numérique et/ou au fossé du savoir ou encore au fossé numérique linguistique.

- Il permettra aux langues africaines d'être capacitées, et puis en ce moment là, de pouvoir être prises en charge dans le système éducatif.

La politique linguistique du Sénégal

Contexte :

- Le Sénégal connaît un très fort brassage ethnique et linguistique. C'est un pays multilingue (quelques 25 langues) réparties entre les deux groupes ouest-atlantique et mandé, de la famille Niger-Congo.
- De l'indépendance de 1960 à nos jours, ce qu'on pourrait appeler politique linguistique au Sénégal s'est caractérisée par une démarche prudente et progressive, mais qui manque essentiellement de clarté, de cohérence et de conséquence.
- En effet, depuis la Loi constitutionnelle du 7 mars 1963, en passant par le décret 71-566 du 21 mai 1971 relatif à la transcription des langues nationales (abrogeant et remplaçant le décret 68-871 du 24 juillet 1968), le décret 72-862 relatif à l'organisation de l'enseignement primaire , la Loi d'orientation 91-22 de février 1991 pour l'éducation , six (06) langues nationales avaient été déjà identifiées, auprès du français langue officielle.

Source : faryka.e-monsite.com

La politique linguistique du Sénégal

Contexte :

- Il faut opérer une distinction méthodologique majeure : au Sénégal il y a une politique linguistique pragmatique, in vivo, une législation linguistique qui, depuis 1971 est jalonnée de textes et de dispositions diverses, toutes deux étant des initiatives sous impulsion de l'Etat, et surtout une pratique linguistique et langagière qui dépend plus des populations, de la Société civile et des médias que d'autre chose.

Source : faryka.e-monsite.com

La politique linguistique du Sénégal

La Situation

- Ces derniers temps, dans le pays, la problématique des langues nationales, de la politique linguistique et de l'éducation par ces langues a été beaucoup à l'avant-scène d'un certain nombre de rencontres et de débats .
- La problématique s'articule autour de trois axes : le statut et la fonction des langues, qui sont réparties en deux pôles : le pôle officiel qu'occupent « officiellement » le français et « officieusement » le wolof, et le pôle utilitaire qu'occupent les langues nationales.
- Il s'y ajoute le problème – cette fois - lancinant des langues dans l'éducation. Beaucoup d'études ont été récemment consacrées à cette question de politique linguistique du Sénégal (Moussa DAFF, 1998; Fary KA, 2004; Mamadou CISSE, 2005; Emilie LARSSON, 2006, entre autres).
- Pourtant, le Sénégal apparaît globalement comme un pays qui fait beaucoup en termes d'aménagement linguistique et de promotion des langues nationales.

Source : faryka.e-monsite.com

La politique linguistique du Sénégal

Les jalons de la politique linguistique :

- De façon comparative, le Sénégal peut apparaître, à première vue, comme un pays pionnier en matière de politique linguistique.
- Mais au fond, notre aménagement linguistique, malgré les dispositions constitutionnelles et la législation linguistique toutes favorables, manque toujours de ce qui est le plus essentiel : la décision politique de donner aux langues nationales la pleine mesure de leur droit, en les adoptant progressivement et méthodiquement certes comme langues d'enseignement et d'éducation de base.
- Les moments forts et les aspects les plus saillants de la politique/planification linguistique sénégalaise peuvent se résumer dans ce qui suit.

Source : faryka.e-monsite.com

La politique linguistique du Sénégal

Les jalons de la politique linguistique

Les institutions de tutelle et de promotion :

- 1971 : Création de la Direction de l'Alphabétisation (DA) rattachée au Ministère de l'Education Nationale.
- 1986 : Création de la Direction de l'Alphabétisation et de l'Education de Base (DAEB), rattachée au Ministère de l'Education Nationale.
- 1991: Création du premier Cabinet de Ministre délégué chargé de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales.
- 1999 : Création de la Direction de la Promotion des Langues Nationales, distincte de la DAEB (Décret 99 - 815 du 17 août 1999).
- Cette direction est supprimée en 2003, puis recréée en 2008, puis supprimée de nouveau en 2009 et rattachée encore une fois à la Direction de l'Alphabétisation. 2000 à 2010.
- 2007 : Création de l'Académie Sénégalaise des Langues Nationales.

Source : faryka.e-monsite.com

La politique linguistique du Sénégal

Les jalons de la politique linguistique :

Role de la societe civile :

- Parallèlement aux efforts de l'Etat, la société civile, dans la pratique de terrain, abat un travail inestimable dans la promotion et l'usage des langues nationales dans l'éducation
- Aujourd'hui ces associations sont regroupées, depuis les années 1990, dans l'Union Nationale des Associations de Langues (UNAL).
- Les Organisations non gouvernementales (ONG) : Elles font un travail remarquable de constance dans la recherche-action, la formation (alphabétisation et éducation non formelle), édition du livre en langues africaines, l'information et la sensibilisation.
- Ce sont ces organisations de la Société civile qui sont le véritable poumon de la promotion des langues nationales

Source : faryka.e-monsite.com

La politique linguistique du Sénégal

Les jalons de la politique linguistique :

Evénements marquants :

- 1981 : Les Etats Généraux de l'Education et de la Formation, mettant l'accent sur la nécessité de l'introduction des langues nationales dans le système éducatif. Mise sur pied de la Commission Nationale de Réforme de l'Education et de la Formation (CNREF).
- 1993 : Colloque de Kolda sur l'alphabétisation et la promotion des langues nationales avec l'élaboration d'un document de Politique générale et de plan d'action.
- 1995 : Colloque de Saint-Louis sur l'éducation de base, avec un accent particulier sur la nécessité d'introduire les langues nationales à l'école formelle en donnant des indications programmatiques.

Source : faryka.e-monsite.com

La politique linguistique du Sénégal

Les jalons de la politique linguistique :

Des expériences pratiques dans l'éducation formelle :

- **1977 - 78 :** Lancement première expérience d'introduction des langues nationales dans l'enseignement formel qui vont aller jusqu'en 1982-83 : Expérimentation des classes télévisuelles et non télévisuelles en langues nationales (seul le wolof fait l'objet de l'expérience télévisuelle).
- On attendra vingt (20) ans de pause/réflexion pour redémarrer en octobre 2002.
- **2002 - 2003 :** Lancement seconde expérience d'introduction des langues nationales au formel : pas plus de succès, les mêmes causes produisant les mêmes effets.
- Mais, il faut souligner ici que toutes les expérimentations en langues nationales dans le formel ont été très peu médiatisées ; et il reste difficile de pouvoir en parler avec exactitude et précision.

Source : faryka.e-monsite.com

La politique linguistique du Sénégal

Les jalons de la politique linguistique :

Perspectives et vision nouvelle

- En plus de l'action de promotion des langues nationales par les divers opérateurs sur le terrain (ONG, mouvement associatif, sociétés d'intervention, projets et programmes divers, etc.),
- le Sénégal a une Politique Générale, un Plan d'Action et un Cadre de Référence appuyés sur la politique du ”faire-faire” pour : ”impulser, coordonner et planifier la conduite des différentes actions en matière d'alphabétisation, d'Education de Base et de Promotion des Langues Nationales
- Il peut paraître étonnant de voir que le Sénégal a encore des insuffisances dans la mise en œuvre d’une bonne politique linguistique cohérente et efficiente.
- Pourtant les atouts ne manquent pas pour la définition et la mise en route d’une telle politique.

Source : faryka.e-monsite.com

La politique linguistique du Sénégal

Les atouts des langues en présence

Les atouts des langues nationales :

- Non pertinence de l'éducation élémentaire par la seule langue officielle étrangère (L2) ;
- Usage persistant et résistant, au quotidien, des langues nationales dans la communication populaire (famille, rue, jeux et sport, marché, bureaux, médias, publicité, tribunes et meetings politiques divers, délibérations des collectivités locales, rencontres d'information et de sensibilisation, prêches religieuses, cérémonies sociales et expressions culturelles diverses, littérature, etc.) ;
- Support essentiel, voire exclusif, pour l'Alphabétisation et l'Education non formelle (AENF), pour l'édition du livre en langues africaines par les ONG et autres organisations de la société civile ;

Source : faryka.e-monsite.com

La politique linguistique du Sénégal

Les atouts des langues en présence

Les atouts des langues nationales :

- Développement dans les TIC et sur le Net :
- - **Wolof** (sites web, localisation pour Windows et Office, traduction pour Google, etc.) ;
- - **Fulfulde** (divers sites web, claviers et polices Unicode, projet de banques de données terminologique en ligne, etc.) ;
- - **Mandinka** (développement logiciel et didacticiel en mandinka, etc.) ;
 - **Soninke** (v. site Soninkaara, etc.) ;
- - Production de terminologies bilingues pour les classes élémentaires bilingues (v. publications de la DALN pour les six premières langues nationales, 2006) ;
- - Projet de traduction assisté par ordinateur (TAO, v. cas de Bobo SY), etc.

Source : faryka.e-monsite.com

La politique linguistique du Sénégal

Les atouts des langues en présence

Les atouts des langues nationales :

- Aujourd'hui toutes ces actions sont assistées par ordinateur. Il y a même des opportunités réelles d'enseignement à distance par/et dans les langues nationales. Les ressources existent. Au niveau humain et institutionnel :
- Associations de langues regroupées au sein de l'UNAL ;
- Académie Sénégalaise des Langues regroupant : UNAL, linguistes de l'UCAD, langagiers divers, traditionnistes, en sections de langues, etc. (soit quelque 60 chercheurs, linguistes et langagiers divers) ;
- Structures de promotion comme ACALAN-UA, avec Commissions de Langues Transfrontalières Véhiculaires (wolof, fulfulde, mandinka) ;
- Enseignement des langues nationales et recherches appliquées sur elles au Département de Linguistique Générale et de Langues négro-africaines de la faculté des lettres et Sciences humaines de l'Université Cheikh Anta Diop (UCAD) de Dakar (wolof, fulfulde, joolaa, seereer …), à l'IFAN–CH. A. Diop, au CLAD, à l'Université Gaston Berger de Saint-Louis...

Source : faryka.e-monsite.com

La politique linguistique du Sénégal

Les atouts des langues en présence

Les atouts du français :

- Langue officielle, langue de l'Etat et de l'administration de façon générale ;
- Langue du patrimoine linguistique et culturel du Sénégal, partenaire des langues autochtones ;
- Langue d'acquisitions scientifique, technique et technologique ;
- Langue d'information scientifique et technique ;
- Langue de communication sous-régionale (zone francophone d'Afrique) et internationale ;
- Langue de toutes les ouvertures (médias, livres, Internet, etc.) ;
- En un mot langue indispensable et incontournable. Au vu de ce tableau, les possibilités et les opportunités offertes sont réelles et nombreuses.

Source : faryka.e-monsite.com